

ANNEXE VI
(article 31)

TARIFICATION RELATIVE AUX TERRAINS SPORTIFS INTÉRIEURS

Règles d'application générales:

Tarif A: Entreprise, institution et particulier

Tarif B: Organisme non reconnu

Scolaire: Organisme scolaire avec entente

Lorsqu'il s'agit de l'utilisation d'un terrain pendant la période d'accès libre, aucune tarification n'est exigée.

Tarification pour la location des terrains sportifs synthétiques intérieurs - Sessions automne, hiver et printemps	1er janvier au 30 avril			1er septembre au 31 décembre		
	Tarif A	Tarif B	Scolaire	Tarif A	Tarif B	Scolaire
Location d'un terrain à sept joueurs pendant la période du lundi au vendredi avant 17 heures par heure	103,00 \$	77,25 \$	53,00 \$	105,00 \$	78,75 \$	54,00 \$
Location d'un terrain à onze joueurs pendant la période du lundi au vendredi avant 17 heures par heure	311,00 \$	233,25 \$	157,00 \$	317,00 \$	237,75 \$	160,00 \$
Location d'un terrain à sept joueurs pendant la période du lundi au vendredi après 17 heures et les samedis et dimanches par heure	189,00 \$	141,75 \$	96,00 \$	193,00 \$	144,75 \$	98,00 \$
Location d'un terrain à onze joueurs pendant la période du lundi au vendredi après 17 heures et les samedis et dimanches par heure	565,00 \$	423,75 \$	282,00 \$	576,00 \$	432,00 \$	288,00 \$

Tarification pour la location des terrains sportifs synthétiques intérieurs - Session d'été	1er mai au 31 août		
	Tarif A	Tarif B	Scolaire
Location d'un terrain synthétiques intérieurs à sept joueurs de la session d'été par heure	75,00 \$	56,25 \$	0,00 \$
Location d'un terrain synthétiques intérieurs à onze joueurs de la session d'été par heure	128,00 \$	96,00 \$	0,00 \$